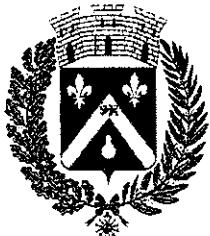


ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT



CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le 12 septembre deux mil vingt-cinq à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 5 septembre 2025.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Laurette Brunet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Martine Bourgoin, M. Christophe Choquet, , Adjoints ; Mme Guylaine Fernandes, M. Bertrand Hamot, M. Thierry Manfredi, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, M. Dominique Rauzier, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Pascal Frazao, Mme Catherine Delormel, , formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Catherine Bonnet par M. Pascal Bourgeteau Mme Yveline Desmedt par M. Cédric Desmedt, M. Matthias Matron par Mme Martine Bourgoin, M. Stéphane Verhaaren par Mme Colette Dollez.

ABSENTES : Mme Eléna-Camélia Ferté, Mme Marie-Charlotte Vigne et Mme Sarah Flagothier.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Madame Colette DOLLEZ est désignée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

A L'ORDRE DU JOUR

1. Attribution de subventions pour distinctions nationales
2. Avenant n°4 à la convention de prestations de service concernant la mise à disposition d'un éducateur sportif à Bulles
3. Modification des tarifs des vacations funéraires

4. Remboursement de frais
5. Motion contre la fermeture du centre d'examen du permis de conduire de Saint Just en Chaussée
6. Motion de soutien aux pharmacies

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DISTINCTIONS NATIONALES

Monsieur le Maire propose d'ouvrir des crédits supplémentaires pour récompenser comme chaque année les associations qui se sont distinguées au niveau national en leur attribuant une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € aux associations suivantes :

- Sprinter Club Val d'Arré,
- Sporting Club St Just Karaté,
- Wheeling club Saint Justois,
- La Colombe Saint Justoise,
- Le Billard Club Saint Justois

2. AVENANT N ° 4 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EDUCATEUR SPORTIF A BULLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec la mairie de Bulles sur la mise à disposition d'un éducateur sportif à raison de 5 heures par semaine (délibération n° 53/2022 du 16/09/2022) avec reconduction tacite.

Il ajoute qu'au titre de l'année 2025/2026, sur la période du 15 septembre 2025 au 5 décembre 2025 inclus, l'intervention hebdomadaire est réduite à 2 heures 30 et qu'à partir du 6 décembre, l'horaire hebdomadaire est de nouveau fixé à 5 heures.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 4 de la convention de la mise à disposition d'un éducateur sportif à la Mairie de Bulles à raison de 2 heures 30 par semaine à compter du 15 septembre 2025 au 7 décembre 2025 inclus.

3. MODIFICATION DU TARIF DES VACATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire rappelle que certaines opérations funéraires donnent lieu à surveillance par le service de la Police Municipale, à savoir :

- Fermeture de cercueil lors d'un transport de corps hors de la commune de décès,
- Opérations d'exhumation, de translation et de réinhumation, des restes mortels
- Fermeture de cercueil lors d'opérations de crémation du corps d'une personne décédée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant unitaire des vacations funéraires doit s'établir entre 20 et 25 €. Il précise que le montant actuellement appliqué est de 20 € et propose de fixer le montant à 25 €.

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu la délibération en date du 30 janvier 2009 fixant le montant des vacations funéraires

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

FIXE le montant unitaire des vacations funéraires à 25 €

4. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser les frais avancés par deux agents communaux dans le cadre de leurs fonctions

-Pour le séjour organisé par l'Espace Jeunesse au Lac de Der cet été, un animateur a financé par ses propres moyens la location d'un véhicule type Combi-trafic pour un montant de 478€

-Pour l'organisation de la buvette de la fête de la musique, un animateur a financé par ses propres moyens le réassort de la buvette pour un montant de 85,38€

5. MOTION CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE D'EXAMEN DES PERMIS DE CONDUIRE DE SAINT JUST EN CHAUSSEE

Monsieur le Maire donne lecture de la motion :

« Lors de la réunion annuelle de la Direction Départementale des Territoires du 17 juin dernier, décision a été prise de fermer le centre d'examen du permis de conduire de Saint Just en Chaussée. Les candidats devront désormais se rendre sur Clermont ou Beauvais.

La fermeture du centre d'examen du permis de conduire de Saint Just en Chaussée entraînera une augmentation du coût du permis de conduire. Pour les auto-écoles, cela signifie plus de frais de carburants, plus de kilomètres et donc plus de fatigue du personnel. Ces coûts supplémentaires seront, de fait, répercutés sur le coût du permis.

Les augmentations engendrées par cette fermeture ne sont pas les seuls désagréments de cette décision. La fermeture d'un centre d'examen du permis de conduire, c'est également moins d'attractivité pour les territoires ruraux et pour les auto-écoles puisque les candidats se reporteront directement sur les auto-écoles des zones urbaines.

Si les communes ne peuvent plus proposer ce service de proximité, cela pourrait conduire à une désertification à long terme et à un recul des activités économiques des communes rurales.

Le permis de conduire est un besoin social et un besoin économique, sans le permis de conduire en ruralité, il est impossible de trouver un emploi il y a rupture d'égalité avec les centres urbains puisqu'il y a moins de transports en commun et que les déplacements occasionnent plus de dépenses. La fermeture du centre d'examen amplifiera cette réalité.

Nous souhaitons, par conséquent, la révision de cette décision de fermeture du centre d'examen de Saint Just en Chaussée qui n'est pas dans l'intérêt de nos concitoyens.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOPTE la motion.

6. MOTION DE SOUTIEN AUX PHARMACIES

Monsieur le Maire donne lecture de la motion :

« Pour faire suite à l'avis du Comité d'alerte sur le respect de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie en date du 18 juin dernier, il a été annoncé un projet d'abaissement du plafond des remises sur les médicaments génériques passant de 40% à 20-25%. Cette mesure serait également étendue aux médicaments hybrides tandis que le plafond des biosimilaires serait lui de 15%.

Ces remises représentent plus de 30% des bénéfices des officines.

Ces mesures, supprimant une partie des ressources des officines, fragiliseraient leur situation économique déjà mise à mal par une augmentation constante des charges, une diminution des actes médicaux, cumulées à une baisse des marges et à l'explosion des prix des médicaments. Cette situation obligerait les pharmaciens à licencier, voire même les contraindrait à fermer.

Cette mesure ne sera pas sans conséquence également pour les patients, puisque cela entraînerait des pénuries et des ruptures d'approvisionnement, faisant peser un risque pour la continuité de l'accès aux soins.

La fermeture de nos pharmacies serait dramatique car elles sont essentielles à notre système de santé. Le pharmacien permet d'avoir accès aux soins de premiers recours mais constitue également, de plus en plus, le dernier professionnel de santé dans nos territoires. Ils ont un rôle primordial et constituent le dernier rempart contre la désertification médicale, d'autant plus importante dans nos territoires ruraux.

Depuis 10 ans, les pharmacies ferment les unes après les autres, Dans notre département, nous avons perdu 9% des officines, passant de 237 en 2015 à 212 aujourd'hui.

Nous savons la gravité de la situation financière de notre pays et les contraintes du Gouvernement à réaliser des économies dans tous les domaines. Mais d'autres solutions existent et sont préconisées par la Cour des Comptes, comme renforcer le contrôle sur les établissements de santé ou encore poursuivre la standardisation des pratiques médicales

afin d'assurer une plus grande homogénéité du niveau dépenses de santé entre les départements.

Nous soutenons nos pharmacies et souhaitons alerter sur les risques de ce projet qui va à l'encontre des intérêts de nos professionnels de santé et de l'ensemble de nos concitoyens ».

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOPE la motion.

TOUR DE TABLE

BILAN ALSH

Pascal Bourgeteau fait le bilan des centres de loisirs de cet été.

Les services jeunesse de la commune ont fonctionné tout l'été avec l'accueil de plus de 160 enfants de 3 à 17 ans encadrés par 30 animateurs.

L'espace jeunesse a accueilli 45 jeunes durant le mois de juillet 2025.

Un séjour sportif et culturel de 8 jours à destination du « lac de DER » a été organisé pour 23 ados. Durant les 3 autres semaines de juillet, notre accueil de proximité a proposé diverses activités sportives et ludiques, sorties (parc Astérix, Zoo D'Amiens, journée à la mer, au cinéma), et de nombreux inter-centres avec nuitées, avec les communes de Mouy, Bailleul sur Thérain, Liancourt, Neuilly sous Clermont.

L'ALSH des 3/11 ans a accueilli 120 enfants en juillet et août, sur 7 semaines de fonctionnement.

Durant cette période, un séjour nature a été organisé à Boves avec au programme : canoë, arbo-escalade, course d'orientation, tir à l'arc et de nombreuses activités et veillées sur la thématique des Indiens.

Ces deux mois ont été riches en activités et découvertes avec notamment des sorties au Parc St Paul, au cinéma Jeanne- Moreau, à la piscine de Breteuil, au parc St léger.

Nos équipes d'animation ont organisé de nombreux grands jeux et de nombreuses activités sur la thématique des « évènements historiques » en juillet et sur la thématique de l'eau, la nature et la période médiévale en Août.

L'ensemble du conseil municipal remercie les équipes du pôle jeunesse pour leur investissement et leur professionnalisme afin de garantir un accueil de qualité aux jeunes.

TRAVAUX DE REFECTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux évoluent favorablement et respectent le calendrier. Néanmoins, nous rentrons prochainement dans la période automnale et les conditions climatiques sont un élément primordial à la poursuite de la réfection de la piste d'athlétisme, et, en particulier, la pose de la résine qui répond à des conditions hydrométriques et qui doit être exempte de tout dépôts, notamment la chute des feuilles.

Des réunions hebdomadaires permettent un suivi qualitatif du chantier.

RESULTATS DU BREVET DES COLLEGES

Christophe Choquet informe les membres du conseil municipal des résultats du Brevet des collèges : 81% de réussite au DNB - 100 % de réussite au DNB Professionnel.

Il précise qu'à cette rentrée scolaire, le collège accueille une nouvelle Principale Adjointe et les membres du conseil lui souhaitent la bienvenue.

L'effectif du collège est de 770 élèves répartis sur 32 sections.

La rentrée scolaire s'est déroulée sur 2 jours, avec une première journée consacrée à la rentrée des 6^{èmes} afin de faciliter leur intégration dans un nouvel établissement à travers différents ateliers.

Monsieur le Maire complète cette intervention sur la rentrée des classes dans les écoles saint justoises, et se félicite de la visite de rentrée qui s'est très bien passée. Il remercie l'ensemble des services pour leur intervention dans les établissements afin que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions et donnent les effectifs de rentrée

Ecole maternelle du Moulin : 88 élèves

Ecole maternelle de l'Abbaye : 108 élèves

Ecole élémentaire Bogaert : 144 élèves

Ecole élémentaire V Haüy : 100 élèves

Ecole élémentaire Moulin : 109 élèves

OCCUPATION DES LOCAUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à compter de janvier 2026, le gymnase et le tennis couvert ne seront plus mis à disposition de manifestations diverses. De nombreuses dégradations sont constatées à l'issue des événements et les structures souffrent de ses utilisations non compatibles avec leur destination initiale.

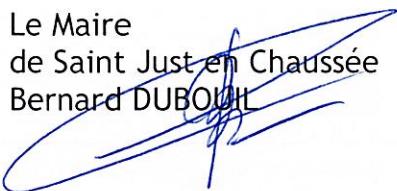
BENEDICTION DU CALVAIRE DE ROTIBEQUET

Le samedi 20 octobre, aura lieu la bénédiction du calvaire de Rotibéquet. A travers cet événement, Monsieur le Maire souhaite mettre à l'honneur Monsieur Jacques Carpentier, Président de la Société Historique, qui travaille pour protéger et valoriser le patrimoine local et qui s'est investi depuis de nombreuses années pour que cet événement puisse avoir lieu.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire
de Saint Just en Chaussée
Bernard DUBOIS



Le Secrétaire de séance
Colette DOLLEZ

